



Information importante concernant les repas de votre enfant à l'école

Si un(e) enfant au sein de votre foyer fréquente en temps normal un établissement scolaire, est scolarisé(e) de la maternelle à la terminale, et est éligible aux repas gratuits ou à prix réduit à l'école par l'intermédiaire du National School Lunch Program ou du School Breakfast Program, il/elle peut être éligible au Pandemic Electronic Benefit Transfer (P-EBT) si :

- L'école fonctionne à heures/effectifs réduits (par exemple, avec un emploi du temps hybride) depuis au moins 5 jours consécutifs OU
- L'école dispense un enseignement à distance à temps plein depuis au moins 5 jours consécutifs OU
- Votre enfant a été mis(e) en quarantaine pendant 5 jours consécutifs ou davantage suite à la COVID19

Combien mon enfant va-t-il/elle recevoir ?

Le montant de la prestation est de 6,82 dollars par enfant pour chaque jour où il/elle n'a pas reçu de repas gratuit ou à prix réduit à l'école suite à la fermeture ou à la réduction des heures/effectifs, à compter d'octobre 2020. Les prestations peuvent varier d'un mois à l'autre, suivant le nombre de jours pendant lesquels votre enfant a suivi l'enseignement à distance ou n'a pas eu accès au petit-déjeuner ou au déjeuner à l'école.

Quand recevrons-nous nos prestations ?

Les prestations seront allouées une fois par mois, de février 2021 jusqu'en août 2021.

Comment pouvons-nous utiliser les prestations ?

Les prestations P-EBT peuvent être utilisées pour acheter de la nourriture dans les supermarchés et autres commerces qui acceptent la carte de l'Ohio Direction Card (également appelée carte EBT).

Comment allons-nous recevoir les prestations ?

Si l'enfant bénéficie actuellement du SNAP :

- » Les prestations P-EBT peuvent être ajoutées au compte actif de l'enfant.
- » Si l'enfant n'a pas pu être relié(e) à son compte SNAP actif, vous recevrez une carte P-EBT au nom de l'enfant.

Si l'enfant ne bénéficie pas du SNAP actuellement :

- » À la mi-février, vous devriez recevoir par courrier une carte P-EBT prépayée.
- » La carte sera au nom de l'enfant, et non à celui du parent ou du tuteur.
- » Des instructions d'activation de la carte seront jointes.

Les familles recevant une nouvelle carte P-EBT DOIVENT conserver la carte afin de continuer à percevoir leur prestation mensuelle. La prestation sera émise sur la carte chaque mois.